

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 septembre 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : M. PIAN (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER)

OBJET DE LA DELIBERATION

Ressources humaines – Communauté urbaine – Transferts de personnels – Suppression de postes

Madame Koenders, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 28 juin dernier, l'organisation des transferts de personnels liés à la transformation du Grand Dijon en communauté urbaine, et notamment au transfert des compétences en matière de voirie, avait été présentée au conseil municipal.

Le principe retenu dans ce cadre est un transfert progressif par niveaux hiérarchiques successifs :

- catégorie A en juillet 2015,
- catégorie B et agents de maîtrise en octobre 2015,
- catégorie C hors agents de maîtrise en novembre et décembre 2015.

Chaque vague de transferts nécessite ainsi un ajustement du tableau des effectifs, à la fois du côté des communes concernées (suppressions de postes) et du Grand Dijon (créations de postes).

Conformément à ce qui avait été indiqué, et faisant suite à la mise en place en juillet dernier de l'équipe de catégorie A dédiée au service communautaire de voirie, il convient désormais d'ajuster le tableau des effectifs pour la catégorie B et les agents de maîtrise. Il est donc proposé de supprimer les postes suivants au 1er octobre 2015.

- budget principal

cadre d'emplois des techniciens : 4 postes

cadre d'emplois des agents de maîtrise : 13 postes

L'avis du Comité technique ayant été requis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider les suppressions de postes proposées dans le rapport, qui prendront effet le 1er octobre 2015.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ